



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 103204

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le Fonds de réserve des retraites (FRR). Dans son rapport annuel 2011, la Cour des comptes évoque le FRR et juge que sa refonte décidée en 2010 risque de le conduire à l'échec. Il lui rappelle que créé en 1999 par le gouvernement de Lionel Jospin, le FRR avait pour objectif initial de constituer une réserve financière de 150 milliards d'euros pour contribuer à partir de 2020 au financement des déficits des régimes de retraite. La Cour estime que l'État aurait déstabilisé le FRR, en envisageant à plusieurs reprises de puiser dans ses réserves, ce qui aurait conduit les dirigeants du FRR « à prendre des risques pour maintenir la rentabilité du Fonds » et justifier ainsi son existence. Il lui demande si le Gouvernement partage cette analyse et si non, comment il justifie la prise de risques des dirigeants du FRR évoquée par la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103204

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2682

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)